

O'B
BEL
37

10R
359



EXAMEN
DE
CONSCIENCE



NOUVELLE ÉDITION.



TROYES
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DE BAUDOT,
rue du Temple, 30.



COMITÉ DES SCIENCES MATHÉMATIQUES
ET PHYSIQUES
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET DES LETTRES

MUSEE DES ARTS
ET TRADITIONS POPULAIRES
REVUE

EXAMEN DE CONSCIENCE

102
969

Destiné principalement

A L'USAGE

DE LA JEUNESSE.

Il peut servir à des personnes d'un âge plus avancé, en y ajoutant l'examen sur les devoirs de leur état,

NOUVELLE EDITION.

O.B
w.
37



TROYES.

BAUDOT, Imprimeur Libraire Editeur

Rue du Temple, 30.

50.1212

AVIS.

Pour bien examiner sa conscience, il faut se retirer dans l'église ou dans un lieu où l'on ne soit point troublé, là se mettre en la présence de Dieu; lui demander par une prière fervente la grace de connaître tous les péchés dont on s'est rendu coupable.

Il ne suffit pas de connaître simplement ses péchés, il faut tâcher de s'en rappeler le nombre et les circonstances principales.

Le pénitent, à chaque péché, et surtout à chaque faute mortelle dont il se souvient, doit s'exciter à la contrition de les avoir commis, en demander pardon à Dieu, former la ferme résolution de ne plus les commettre à l'avenir.

Qu'il approche du tribunal de la pénitence avec recueillement et componction, se regardant comme un criminel qui vient demander grâce à son juge.

Mais aussi qu'il en approche avec confiance; il trouvera dans son confesseur un père qui le recevra avec bonté, qui l'écouterà avec patience, qui l'excitera à la douleur de ses péchés, qui lui enseignera les moyens de les

éviter à l'avenir, qui lui rendra la joie et la paix de la conscience, en le réconciliant avec Dieu.

La honte ou la crainte ne doivent pas empêcher le pécheur de déclarer ses péchés, quelque énormes qu'ils puissent avoir été.

Omettre un seul péché mortel à confesse, par crainte, par la honte ou même par défaut d'examen, c'est n'obtenir la rémission d'aucun, c'est commettre un horrible sacrilège: c'est se rendre plus que jamais l'ennemi de Dieu; c'est se condamner soi-même à l'enfer.

Ne vaut-il pas mieux supporter pendant un instant la honte d'avouer ses fautes, que de brûler dans les flammes éternelles.

PRIÈRE

Po r demander à Dieu la grâce d'approcher du sacrement de pénitence avec les dispositions nécessaires.

Dieu saint qui êtes toujours favorablement disposé à recevoir le pécheur et à lui pardonner, jetez les yeux sur une âme qui revient à vous de bonne foi, et qui cherche à laver ses péchés dans les eaux salutaires de la pénitence; faites-moi la grâce ô mon Dieu ! d'en approcher avec les dispositions nécessaires, Soyez dans mon coeur, afin que je les déteste amèrement, et que j'en obtienne la rémission.

Demander les lumières du Saint-Esprit pour connaître ses péchés.

Esprit saint, source infinie de lumière et de vérité, ayez pitié d'un misérable pécheur qui ne peut de lui-même reconnaître ses iniquités, ni en concevoir une douleur satisfaisante. Eclairez-moi, ô mon Dieu ! montrez-moi mes péchés aussi distinctement que je les connaîtrai, quand au sortir de cette vie, il me faudra paraître devant vous pour être jugé. Faites-moi connaître, ô Dieu saint ! et le mal que j'ai fait, et le bien que j'ai omis. Faites-moi voir le nombre et la grandeur de mes infidélités dans votre service; faites que je sache combien de fois et jusqu'à quel point j'ai offensé le prochain, le tort que je me suis fait à moi-même, et les fautes que j'ai commises contre les devoirs de mon état : éclairez-moi, et ne

DISPOSITIONS NECESSAIRES.

souffrez pas, ô Dieu de vérité ! que l'amour criminel que j'ai pour moi me séduise et m'aveugle : ôtez le voile qu'il me met devant les yeux, afin que rien ne m'empêche de me faire connaître autant qu'il est nécessaire à celui qui tient ici votre place.

Acte de Contrition avant que de se confesser.

J'ai péché, mon Dieu, j'ai péché contre le ciel et contre vous; accablé du poids de mes iniquités, me voici prosterné devant vous pour implorer votre miséricorde, votre grandemiséricorde; ayez pitié de moi, Seigneur: j'ai un extrême regret de vous avoir offensé, vous, ô mon Dieu ! qui êtes si bon et si aimable, vous qui méritez seul d'être aimé; brisez mon cœur de la plus vive componction; ce cœur qui a osé se révolter contre vous, et si je ne puis laver mes iniquités par mon sang, faites du moins queles je lave par mes larmes; j'ai péché Seigneur, mais je m'en repens; donnez-moi un regret encore plus amer, une douleur plus vive, une contrition plus parfaite; j'abhorre de tout mon cœur tous mes péchés et je fais à vos pieds un ferme propos de mourir plutôt que d'y retomber. Je suis résolu d'éviter toutes les occasions de vous déplaire, et de prendre, avec le secours de votre grâce, tous les moyens pour vaincre mes mauvaises habitudes, mes inclinations criminelles, et pour dompter mes passions.

Vierge sainte, mère de mon Dieu, ma puissante médiatrice auprès de mon Sauveur Jésus-Christ, refuge assuré des pécheurs, mère des miséricordes, priez pour moi qui

suis surchargé d'iniquités, afin que la confession que je vais faire ne serve pas à me rendre plus criminel par l'abus d'un sacrement institué pour me justifier; mais au contraire elle me fasse trouver le pardon de mes péchés et m'obtienne les forces nécessaires pour ne les plus commettre.

Mon bon ange, fidèle et zélé gardien de mon âme, témoin assidu de mes désordres, faites que je n'omette rien dans cette confession de mes fautes; j'implore votre secours; aidez-moi dans une action si importante pour mon salut. Ainsi soit-il.

Prière après la Confession.

Père de miséricorde, et Dieu de toute consolation, me voici prosterné devant vous couvert de confusion, au souvenir de mes péchés, le cœur brisé de douleur de les avoir commis; mais pénétré aussi des plus vifs sentiments de reconnaissance de la grâce que vous venez de me faire; par mes révoltes contre vous, par mes péchés innombrables, je suis devenu l'objet de votre colère, et ne mérite que des châtimens éternels. Loin de me punir comme je mérite, et m'abandonner à mon malheureux sort, vous m'avez prévenu, vous m'avez rappelé, vous m'avez reçu comme l'enfant prodigue fut reçu de son père, vous vous montrez disposé à oublier mes nombreux égarements, pourvu que j'imite la sincérité de la pénitence: que vous êtes bon, ô mon Dieu! que vous êtes riche en miséricorde! j'en fais aujourd'hui une expérience bien douce; comment pourrai-je vous en témoigner ma reconnaissance! le moins que je puisse faire, ô mon aimable Sauveur! c'est

de béni et d'exalter sans cesse, cette miséricorde infinie; je le fais de tout mon cœur; ô mon Dieu! et je le ferai jusqu'à la mort; toute ma vie je glorifierai un Dieu si bon, le meilleur de tous les maîtres, le plus aimable de tous les pères. Toute ma vie je détesterais les péchés que j'ai eu le malheur de commettre; je les regarderai comme le plus affreux de tous les maux, et je serai dans la disposition de plutôt tout souffrir que d'en commettre un seul: je ne veux rien négliger pour m'en garantir et pour éviter sur tous ceux que je viens de confesser; j'en fuirai toutes les occasions; je veillerai sur moi, je me ferai les dernières violences, et je suivrai fidèlement les avis que vous m'avez donnés par la bouche de votre ministre: fortifiez, ô mon Dieu! ces résolutions salutaires que vous daignez m'inspirer vous-même; je ne puis rien par moi-même, mais je puis tout avec le secours de votre grâce: je vous la demande humblement cette grâce précieuse; je vous la demanderai tous les jours, et je l'attends avec confiance de votre miséricorde.

NOTA. A ces courtes prières, il convient d'en ajouter d'autres, surtout quand est pour recevoir l'absolution l'on en trouve dans tous les livres de piété il faut les réciter lentement, et tâcher de s'insinuer du sentiment qu'elles expriment.

EXAMEN DE CONSCIENCE,

Destiné principalement à l'usage de la jeunesse; il peut servir à des personnes d'un âge plus avancé, en y ajoutant l'examen sur les devoirs de leur état.

SUR LES COMMANDEMENTS DE DIEU.

1^r COMMANDEMENT.

Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement.
N'oubliez pas de dire, à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.

Mon père, je m'accuse d'avoir manqué à mes prières du matin et du soir.

D'avoir été long-temps sans en faire du tout. (*Il faut dire pendant combien de temps*).

De ne les avoir faites que lorsqu'on m'y contraignait.

De ne les avoir point faites en entier.

De n'avoir point rejeté les distractions qui me sont venues en les faisant.

D'avoir donné lieu à ces distractions, en ne m'étant pas mis en présence de Dieu, avant mes prières, en tournant la tête de côté et d'autre, ou en les faisant avec trop de précipitation.

EXAMEN DE CONSCIENCE.

2

De les avoir interrompues sans nécessité.
De les avoir faites dans mon lit; méportant bien.

De les avoir faites en m'habillant, en me déshabillant, ou en marchant, pouvant faire autrement.

De les avoir faites dans une posture peu décente.

D'avoir ri et parlé en les faisant

D'avoir fait rire et parler ceux qui priaient Dieu.

D'avoir résisté aux grâces que Dieu me faisait, et aux inspirations qu'il m'en voyait.

Mon père, je m'accuse de n'avoir pas fait des actes de foi, d'espérance et de charité dès que j'ai été instruit que je devais en faire.

D'avoir passé des semaines, des mois entiers sans en faire.

Sur la Foi.

D'avoir négligé de m'instruire des vérités de la foi.

D'avoir eu de la répugnance à lire les livres et à écouter les personnes qui pouvaient me les apprendre.

D'avoir voulu décider sur des points de religion, comme si j'étais instruit.

Quand je me suis trouvé avec des impies qui tournaient en ridicule la religion, les prêtres ou les cérémonies de l'église, d'avoir ri avec eux, quelquefois même d'avoir dit comme eux.

D'avoir lu ou entendu lire des livres contre la religion.

D'avoir pris plaisir à me rappeller ces lectures.

De m'être arrêté volontairement à des pensées et à des doutes contre la religion au lieu de rejeter ces pensées par un acte de foi.

D'avoir nié la vérité de certains points de notre foi ; comme de l'enfer, la nécessité de la confession, etc.

D'avoir répété les discours que j'avais entendu tenir contre la religion ou contre ses ministres.

D'en avoir tenu même [*Il faut dire devant combien de personnes*]

D'avoir chanté ou entendu chanter avec plaisir des chansons impies.

De m'être glorifié de mon insouciance en matière de religion.

D'avoir rempli mes devoirs par respect humain, ou de les avoir négligés par la crainte de paraître dévôt.

Sur l'Espérance,

Mon père, je m'accuse d'avoir désespéré de mon salut, en pensant que Dieu ne me pardonnerait pas, parceque je l'avais trop offensé.

De m'être quelquefois persuadé que je ne pourrais jamais me corriger, et qu'il était inutile que j'y travaillasse.

De m'être enhardi à pécher, en pensant que Dieu était bon, et qu'il me pardonnerait sans me corriger et sans faire de bonnes œuvres.

D'avoir commis plusieurs fois le même péché ou des péchés différents, en disant qu'il ne m'en coûterait pas davantage pour m'en confesser.

D'avoir, par désespoir, négligé et omis mes devoirs de religion.

Sur la charité et sur l'amour de Dieu.

Mon Père, je m'accuse de n'avoir point aimé Dieu par dessus toutes choses.

De n'avoir presque jamais agi en vue de lui i plaire.

D'avoir plutôt cherché à plaire aux hommes qu'à Dieu.

D'avoir préféré mon plaisir ou mon intérêt au service de Dieu.

De penser rarement à lui.

De ne lui offrir presque jamais mes afflictions et mes peines.

De m'être réjoui de voir les autres l'offenser.

De m'être moqué de ceux qui menaient une vie chrétienne.

D'avoir contrefait leurs manières, et tourné leur dévotion en ridicule.

Sur les Superstitions,

Mon père, je m'accuse d'avoir cru aux songes.

D'avoir fait tirer les cartes.

D'avoir fait dire ma bonne aventure.

D'avoir cru qu'il y avait des jours heureux ou malheureux.

D'avoir eu recours à des gens qui prétendaient guérir par secret.

D'avoir conseillé aux autres d'y avoir recours.

D'avoir fait ce qu'ils m'auraient dit de faire.

D'avoir consulté des gens qui se disaient devins ou sorciers.

D'avoir conseillé aux autres de les consulter.

D'avoir usé des moyens superstitieux, ou de prières non approuvées de l'église, pour guérir des hommes ou des animaux.

II^e COMMANDEMENT.

Dieu en vain ne jureras ni autre chose pareillement. *N'oubliez pas de dire, à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.*

Mon père, je m'accuse d'avoir dit Dieu me punisse, si cela n'est pas vrai. Comme il n'y a qu'un Dieu, Dieu le sait. J'en prends Dieu à témoin. Que je meure si je ne fais pas cela. Qu'il n'y ait point de paradis pour moi. Que le diable m'emporte; Ma foi damnée. Ma vérité de Dieu. En conscience ma foi.

Je m'accuse de m'être servi de ces serments, pour assurer des choses qui étaient vraies.

De m'en être même quelque foi servi pour assurer des choses fausses.

D'avoir fait jurer les autres de la même manière, quand je doutais de la vérité de ce qu'ils me disaient.

Je m'accuse d'avoir juré de faire une chose que j'avais envie de faire en effet.

D'avoir juré de faire une chose que je n'avais pas envie de faire.

D'avoir juré de me venger, de ne point pardonner, ou de faire quelqu'autre action mauvaise.

D'avoir fait un nouveau péché en accomplissant mon serment.

Je m'accuse d'avoir sacré,

D'avoir même eu le malheur de jurer le saint nom de Dieu.

D'avoir blasphémé, c'est à-dire, d'avoir blâmé les ouvrages de Dieu, et les décrets de sa providence; comme d'avoir dit que Dieu n'était pas juste, qu'il commandait l'impossible, qu'il m'en voulait plus qu'à d'autres, etc.

D'avoir murmuré contre lui, en murmurant contre le temps, les maladies, les pertes qu'il ma envoyées.

D'avoir prononcé le saint nom de Dieu sans respect, en le mettant à chaque instant dans la conversation: comme *mon Dieu, oui: mon Dieu, non.*

Je m'accuse d'avoir fait des vœux à Dieu témérairement, sans consulter mon confesseur.

D'avoir manqué aux vœux que j'avais faits.

D'avoir juré en faisant des imprécations, me souhaitant et aux autres aussi la mort, la damnation éternelle, ou autre mal. [*dire si l'on avait intention que quelqu'un de ces maux arrivent.*]

III^e COMMANDEMENT.

Les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement.

A ce premier commandement se rapportent les deux qui suivent.

Les fêtes tu sanctifieras qui sont de commandement. Les dimanches la messe ouïras, et les fêtes pareillement.

N'oubliez pas de dire à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis

Mon père, je m'accuse d'avoir travaillé le dimanche et les jours de fêtes commandées par l'église,

D'avoir été cause que les autres y aient travaillé pour moi. [*Il faut dire pendant combien de temps, et si c'était pendant l'office.*

D'avoir manqué d'assister à la grande messe, pouvant y aller.

De n'avoir quelquefois assisté ni à la grande, ni à la basse messe.

D'avoir manqué aux vêpres.

D'avoir manqué aux sermons et autres instructions de la paroisse.

Quand j'ai manqué à la messe ou aux vêpres, je m'accuse de n'avoir pas fait des lectures et des prières à la maison, pour réparer cette omission autant que je le pouvais.

D'assister habituellement à l'office dans d'autres églises que dans celle de ma paroisse.

D'avoir été jusqu'à trois dimanches sans y paraître.

D'être arrivé tard à l'office par ma faute.

D'être entré dans l'église avec précipitation.

D'y avoir ri, causé, regardé de côté et d'autre.

D'avoir été cause que les autres en aient fait autant.

De m'y être occupé volontairement de toute autre chose que de prier Dieu.

De m'y être même arrêté à des pensées qui pouvaient l'offenser.

D'y avoir été pour voir et être vu.

De m'y être tenu dans une posture indécente.

De m'y être paré pour me faire remarquer, tandis que je ne devais songer qu'à plaire à Dieu.

D'avoir joué avec de l'eau bénite du pain benit, et autres choses bénies.

NOTA. Quand on a été dissipé à la messe, il faut dire si c'est à une messe d'obligation ou de simple dévotion, déclarer aussi quelle partie de la messe, car le péché est plus grand si c'est pendant le sacrement de la messe, que pendant le commencement. De même il y a plus de mal de parler dans l'église pendant le temps des offices qu'en un autre temps,

Je m'accuse d'avoir passé dans l'église comme dans une rue, pour abrégé le chemin.

D'y avoir passé sans faire une prière à Dieu.

D'y avoir amené des chiens.

Je m'accuse d'avoir passé le temps de l'office à travailler, jouer, ou à me promener.

D'avoir engagé les autres à en faire autant.

D'avoir acheté et vendu pendant le temps des offices.

D'avoir été le dimanche et les jours de fêtes à des danses, des spectacles, ou dans d'autres lieux où Dieu est ordinairement offensé.

D'avoir voyagé ces jours-là sans nécessité.

D'avoir passé le temps de l'office à boire et à manger.

D'avoir été au cabaret pendant l'office et hors l'office sans besoin.

D'avoir assisté à l'office, de dessus le cimetière, ou sous le portail, pouvant faire autrement.

D'avoir passé trop de temps à la promenade, à des conversations inutiles, à des jeux même permis; le dimanche devant être principalement consacré à la prière et à des œuvres de piété.

Si les péchés mortels dont on s'accuse ont été commis le Dimanche, il faut le déclarer, car cette circonstance en augmente encore l'énormité.

IV^e COMMANDEMENT.

Tes père et mère honoreras, afin que tu vives longuement.

n'oubliez pas de dire, à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.

Mon père, je m'accuse de n'avoir pas eu pour mon père et ma mère le respect que je leur devais.

De les avoir méprisé intérieurement.

De leur avoir fait des réponses dures et insolentes.

De m'être moqué d'eux.

De leur avoir dit des injures.

De les avoir menacés.

D'avoir levé la main contre eux.

D'avoir même eu le malheur de les frapper.

De les avoir tourné en ridicule.

D'avoir parlé de leurs défauts.

D'avoir révélé ce que j'avais vu ou entendu dans la maison de mes parents.

D'avoir désobéi à mes parents, en ne faisant pas ce qu'ils m'avaient commandé, ou en faisant ce qu'ils m'avaient défendu.

(Les enfants doivent toujours obéir à leurs parents à moins qu'ils ne leur commandent quelque chose contre la loi et la volonté de Dieu.)

De leur avoir tenu tête, et d'avoir refusé opiniâtement de faire ce qu'ils me commandaient.

De ne leur avoir obéi qu'en murmurant.

De n'avoir point employé mon temps selon l'intention de mes parents.

De ne les avoir pas consultés, soit pour un état, soit pour un établissement à prendre.

D'avoir fréquenté des personnes et des lieux qu'ils m'avaient défendu de fréquenter.

De n'avoir pas eu pour mes parents l'amour que je leur devais.

D'avoir nourri dans mon cœur de l'aversion ou de la haine contre eux.

De leur avoir souhaité du mal, et même la mort.

D'avoir refusé de leur donner des marques ordinaires d'amitié, comme de les saluer matin et soir.

De leur avoir montré de l'humeur.

D'avoir été cause de leur colère. *(Les enfants doivent déclarer si elle a été considérable.)*

De leur en vouloir quand ils me corrigent.

De m'être plaint d'eux devant une ou plusieurs personnes.

De n'avoir pas prié Dieu pour après leur mort.

Sachant ou doutant qu'ils avaiendubien mal acquis, de n'avoir pas cherché à qui je devais le restituer.

De ne les avoir pas assistés dans leurs besoins temporels.

De ne m'être point intéressé à leur salut.

Dans leurs maladies, d'avoir négligé de leur faire recevoir à temps les sacrements.

D'avoir eu querelle avec mes frères et sœurs
De les avoir haïs, injuriés. et même frappés.

D'avoir fait des rapports vrais ou faux contre eux, pour les faire punir, et cela avec méchanceté.

De m'être réjoui quand ils étaient grondés ou punis.

D'avoir parlé avec hauteur et dureté aux domestiques.

D'avoir cherché à les faire gronder ou renvoyer, en faisant conter des rapports souvent faux ou exagérés.

AVIS. Les inférieurs peuvent de même se rendre coupables contre leurs supérieurs, comme sont les grand-pères, les grand-mères, oncles et tantes, parains et marraines, tuteurs, maîtres et maîtresses, les supérieurs temporels, comme le roi, les magistrats, les gouverneurs, etc.; les supérieurs ecclésiastiques, comme le pape, les évêques, les curés, etc.; on leur doit le respect. L'obéissance dans les choses sur lesquelles ils ont autorité, et de plus l'amour et les secours qu'on peut raisonnablement leur donner. — On doit encore s'examiner sur le respect envers les vieillards et sur la reconnaissance envers les bienfaiteurs.

V. COMMANDEMENT.

Homicide point ne scras, de fait ni volontairement.
N'oubliez pas de dire, à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.

Mon père, je m'accuse d'avoir eu de la haine contre mon prochain (*Il faut dire combien de temps elle a duré.*)

De lui avoir souhaité du mal.

De lui avoir même désiré la mort.

D'avoir cherché à lui nuire et à lui faire de la peine.

D'avoir engagé les autres à lui en faire.

D'avoir refusé de me réconcilier avec mes ennemis.

D'avoir évité de les rencontrer.

De n'avoir pas voulu les saluer quand je les rencontrais.

De les avoir regardés de mauvais œil.

D'avoir eu des disputes, des querelles avec des camarades ou avec des voisins.

De les avoir provoqués à se battre avec moi.

De m'être en effet battu avec eux, et de les avoir blessés.

De leur avoir dit des injures.

D'avoir excité les autres à leur en dire.

D'en avoir fait des railleries piquantes.

Je m'accuse d'avoir médit, c'est-à-dire d'avoir fait connaître les fautes et les défauts du prochain.

D'avoir calomnié mon prochain, c'est-à-dire de l'avoir accusé de fautes qu'il n'avait pas faites, ou des défauts qu'il n'avait pas.

D'avoir exagéré ses fautes ses défauts.

Si c'était des prêtres, de son confesseur, de ses parents, de ses supérieurs qu'on eût mal parlé, il faudrait le déclarer. Il faut dire aussi devant combien de personnes on a mal parlé du prochain.

Loin d'empêcher la médiance et la calomnie, le pouvant, je m'accuse d'avoir pris plaisir à entendre mal parler du prochain,

d'avoir fait des questions pour en savoir encore davantage.

D'avoir rapporté le mal que j'avais entendu dire du prochain.

D'avoir fait ces rapports par méchanceté, et dans le dessein de lui nuire.

D'avoir, par mes rapports, mis la division entre mes parents, entre des amis, des voisins.

D'avoir été cause que les domestiques aient perdu leurs places des ouvriers ou des marchands leurs pratiques.

D'avoir révélé les secrets que j'avais promis de garder.

D'avoir décaeté des lettres qui ne m'étaient point adressées.

Je m'accuse d'avoir interprété en mal les discours et les actions de mon prochain.

D'avoir fait des jugements téméraires, c'est-à-dire, d'avoir accusé le prochain en moi-même, de mauvaises actions que je n'étais pas sûr qu'il eût commises ou de défauts que je n'étais pas sûr qu'il eût en effet.

D'avoir fait part aux autres de mes jugements téméraires.

Je m'accuse d'avoir scandalisé le prochain, par des discours, des chansons ou des actions mauvaises,

De l'avoir porté au mal par mes conseils, sollicitations ou railleries.

De ne l'avoir pas empêché de faire le mal lorsque je le pouvais. (*dire quel était ce mal.*)

D'avoir même aidé quelquefois à faire le mal.

D'avoir applaudi à ceux qui le faisaient.

D'avoir injurié et persécuté d'autres à

cause de leur bonne conduite,

Je m'accuse de m'être souhaité la mort. d'avoir fait des démarches pour me la donner. (*Expliquer en quoi consistaient ces démarches.*)

VI^e COMMANDEMENT.

Lucrueux point ne seras de corps ni de consentement.

L'œuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement.

Souvenez-vous de déclarer, à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.

Sur ce commandement, nous n'avons pas mis dans l'examen les péchés les plus nécessaires à déclarer, parce que ce détail pourrait blesser la modestie; mais le pénitent doit rechercher avec soin tout ce qui peut être opposé à la chasteté, le déclarer avec sincérité à son Confesseur, pour qu'il puisse juger de l'énormité du crime, et y apporter le remède convenable.

Mon père, je m'accuse d'avoir pris plaisir à penser à des choses contraires à la pudeur.

De m'être longtemps arrêtés à ses pensées deshonnêtes.

D'avoir désiré voir et faire des choses deshonnêtes.

D'en avoir cherché l'occasion.

D'avoir donné occasion à ces pensées et à des désirs deshonnêtes; par exemple :

D'avoir regardé avec attention des statues, des tableaux indécents, des personnes qui n'étaient point habillées décentement ou qui se baignaient.

D'avoir regardé, en pensant au mal, des personnes d'un autre sexe.

D'avoir écouté avec plaisir des personnes qui tenaient des discours déshonnêtes, qui disaient des paroles à double sens, qui disaient des paroles libres.

D'en avoir ri, d'avoir fait entendre que je comprenais bien ce qu'elles voulaient dire.

D'en avoir dit moi-même.

D'avoir pris plaisir à entendre chanter des chansons déshonnêtes, et d'y avoir applaudi.

D'avoir engagé les autres à les chanter.

D'en avoir chanté moi-même.

D'en avoir apprises aux autres.

D'en avoir acheté, copié, fait copier et distribué.

Je m'accuse de m'être habillé et déshabillé avec peu de modestie.

(Il faut dire devant combien de personnes : et quelles étaient ces personnes)

De n'avoir pas détourné mes regards, quand les autres s'habillaient où se déshabillaient avec peu de modestie devant moi.

De les avoir même arrêtés quelque fois sur moi-même sans nécessité.

Je m'accuse d'avoir fréquenté de mauvaises compagnies.

D'avoir été trop familier avec des personnes d'un autre sexe.

D'avoir joué à des jeux déshonnêtes avec des personnes de mon sexe.

D'avoir joué à des jeux déshonnêtes avec des personnes d'un autre sexe. *(Si c'était avec des frères, des sœurs, des parents, il faudrait le dire).*

D'avoir pris sur soi-même des libertés déshonnêtes.

D'avoir pris ou accordé des baisers déshonnêtes.

Je m'accuse d'avoir lu de mauvais livres et même à haute voix devant plusieurs personnes.

D'avoir engagé les autres à les lire.

De les avoir prêtés, d'en avoir encore chez moi.

D'en avoir raconté les histoires galantes.

D'avoir entendu lire les mauvais livres avec plaisir.

Je m'accuse d'avoir été à la comédie.

D'avoir engagé les autres à y aller, soutenant qu'il n'y avait pas de mal.

De m'être occupé, en moi-même, et avec d'autre personnes de ce que j'y avais vu et entendu.

Je m'accuse d'avoir été à des danses publiques et à des mascarades.

D'avoir porté masque.

De m'être habillé avec des habits d'un autre sexe.

D'avoir prêté des habits pour porter masque.

Je m'accuse d'avoir écrit des lettres de galanterie pour moi et pour d'autres.

D'en avoir fait écrire.

D'en avoir reçu, et de ne les avoir pas montrées à mes parents; de les garder ainsi que d'autres gages d'amitié.

D'en avoir parlé en secret pour favoriser des entrevues criminelles ou du moins dangereuses.

De m'être chargé de commissions tendant au même but.

D'avoir eu un air, un maintien et des regards peu modestes.

D'avoir trop cherché à plaire aux personnes d'un sexe différent.
D'avoir suivi des modes peu décentes.

VII^e COMMANDEMENT

*Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras injustement
Les biens d'autrui ne convoiteras, pour les avoir injustement.*

N'oubliez pas de dire, à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.

Mon père, je m'accuse d'avoir pris à mes parents de l'argent, des fruits et autre chose.

Quand ils m'envoyaient acheter quelque chose, d'avoir gardé l'argent qui me restait.
D'avoir donné sans leur consentement aux pauvres du pain, du cidre ou tout autre chose.

D'avoir fait tort à d'autres qu'à mes parents. (*Il faut dire ce qu'on a pris et à peu près la valeur*).

D'avoir fait tort au prochain dans ses haies, comme dans ses bois, ses biens, ses bestiaux, son commerce.

De n'avoir pas restitué ce que j'avais pris, ni réparé le tort que j'avais fait.

Je m'accuse d'avoir conseillé aux autres de voler.

De leur avoir appris la manière de le faire.

D'avoir caché ce qu'ils avaient pris.

D'avoir acheté à vil prix ce que je savais bien avoir été volé.

D'avoir partagé ce qui avait été volé.

Sachant que ceux dont j'avais conseillé, aidé ou recélé les vols, n'avaient pas restitué, je m'accuse de n'avoir pas restitué moi-même.

De n'avoir pas recherché à qui appartenait ce que j'avais trouvé.

D'avoir acheté d'un enfant de famille, d'une femme à l'insu de son mari, d'un domestique, à l'insu de son maître.

Quand on s'est trompé en me donnant de l'argent, je m'accuse de n'en avoir point rendu ce qu'il y en avait de trop.

Quand je n'ai point donné assez, et qu'on ne s'en est point aperçu, je m'accuse de n'avoir point rendu ce qu'il y avait de moins.

D'avoir cherché à mettre des pièces de monnaie que je savais bien être de mauvaise matière ou trop légères.

D'avoir trompé en vendant

D'avoir trompé au jeu.

D'avoir pris à crédit, sachant que je ne pourrais payer.

De n'avoir pas payé exactement à temps ce que je devais.

Je m'accuse d'avoir désiré prendre ce qui ne m'appartenait pas.

D'en avoir cherché l'occasion.

D'avoir désiré la mort aux personnes dont je devais hériter pour devenir plus riche,

VIII^e COMMANDEMENT

Faux témoignage ne diras ni mentiras aucunement.
N'oubliez pas de dire, à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.

Mon père, je m'accuse d'avoir été appelé en témoignage devant les juges, et de n'avoir pas dit la vérité.

D'avoir menti par plaisanterie.

D'avoir menti pour m'exouser ou pour excuser les autres.

D'avoir menti pour me vanter ou pour vanter mes parents.

D'avoir menti en racontant des histoires

D'avoir menti pour nuire au prochain.

D'avoir soutenu opinâtement mes mensonges.

D'avoir conseillé aux autres de mentir.

COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

Nota. L'examen des péchés contre le premier et le second Commandement de l'Église, se trouve compris dans celui des péchés contre le troisième commandement de Dieu.

III^e COMMANDEMENT.

Tous tes péchés confesseras à tout le moins une fois l'an.
N'oubliez pas de dire, à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.

Mon père, je m'accuse d'avoir eu du dégoût pour la confession.

D'avoir différé long-temps d'aller à confession.

De n'y avoir presque jamais été au tems où mon confesseur m'avait dit d'y revenir.

De n'y avoir été que parceque mes parents ou mes maîtres m'y forçaient.

D'y être allé sans m'être suffisamment examiné.

D'avoir été dissipé auprès du confessionnal.

D'y avoir ri et parlé.

De m'être confessé sans contrition de mes fautes, sans un ferme propos de m'en corriger à l'avenir.

D'avoir caché des péchés mortels à confesse. (*Il faut dire quels péchés, et combien de fois.*)

De n'avoir pas dit certaines fautes, me persuadant, sans en être sûr, que ce n'étaient point des péchés.

De n'en avoir pas dit exactement le nombre et les circonstances.

De ne m'être point expliqué clairement exprès, pour que mon confesseur pût croire ma faute moins grande qu'elle ne l'était.

D'avoir répondu à ses questions sans les comprendre, et presque sans y faire attention; m'exposant par-là à dire le faux, ou à ne faire connaître mes fautes qu'imparfaitement.

De n'avoir point fait ma pénitence au tems qu'on m'avait prescrit.

De n'en avoir fait qu'une partie.

De ne l'avoir point faite.

De n'avoir point suivi les avis de mon confesseur.

De m'être entretenu de ce qu'il m'avait dit, pour plaisanter.

D'avoir murmuré quand il ne me donnait point l'absolution.

De m'en être plaint.

D'avoir cherché un confesseur plus facile.

De n'avoir fait aucun effort pour me corriger.

D'avoir écouté la confession des autres.

De l'avoir répétée.

IV. COMMANDEMENT.

Ton créateur tu recevras au moins à Paques humblement.

Cet article regarde les enfants qui ont fait leur première communion.

N'oubliez pas de dire, à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.

Mon père, je m'accuse ne n'avoir point communiqué dans la quinzaine de pâques et cela par ma faute.

D'avoir été long-temps sans m'approcher de la sainte table.

De m'en être approché sans préparation, sans piété.

D'avoir communiqué, en doutant que je fusse en état de grâce.

De n'avoir point assisté à la messe, avant de communier, quoique j'eusse pu y assister.

De n'avoir point fait des actions de grâces après la communion.

D'avoir fait ma préparation et mon action de grâces avec dissipation, occupant volontairement mon esprit de toute autre chose.

D'avoir communiqué par habitude, pour faire comme les autres.

D'avoir communiqué par hypocrisie, pour paraître pieux.

De ne m'être point disposé pour communier au temps que m'avait marqué mon confesseur, et cela par paresse ou indifférence. (*Il faut dire quels péchés et combien de fois.*)

V. COMMANDEMENT.

Quatre-temps, Vigiles jeunoras, et le carême entièrement.

N'oubliez pas de dire, à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.

Mon père, je m'accuse de n'avoir pas jeûné les jours commandés par l'Eglise depuis que j'ai vingt et un ans accomplis.

D'avoir rompu le jeûne, c'est-à-dire d'avoir mangé entre mes repas, sans nécessité.

D'avoir mangé, à ma collation, ce qui n'était pas collation, ou de l'avoir faite trop forte.

Ne pouvant jeûner, je m'accuse d'avoir mangé à mon déjeuner, autant qu'à mon ordinaire, au lieu de ne prendre que ce qui m'était absolument nécessaire pour attendre le dîner, sans être notablement incommodé.

D'avoir soupé, tandis que je devais me borner à une simple collation.

Nota. Ceux qui ne peuvent observer la loi du jeûne dans son entier, pêchent quand ils ne s'en rapprochent pas autant qu'ils le peuvent.

De n'avoir pas remplacé par des prières et par des bonnes œuvres, le jeûne que ma santé ne me permettait pas d'observer.

M'étant trouvé incommodé quand j'ai commencé à jeûner, je m'accuse de n'avoir pas essayé de le faire depuis; le tempérament peut changer, les forces augmenter.

De m'être moqué du jeûne et de ceux qui jeûnaient.

D'avoir engagé les autres à rompre le

jeûne.

Nota. Si on avait bu et mangé avec excès un jour de jeûne, il faudrait s'accuser de cette circonstance.

VI C OMMANDEMENT,

Vendredi chair ne mangeras, ni le samedi mêmement.
N'oubliez pas de dire, à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.

Mon père, je m'accuse d'avoir mangé de la viande les jours où l'Eglise défendait d'en manger, le vendredi et le samedi, les quatre-temps, les veilles de grandes fêtes, le carême.

D'en avoir mangé plusieurs fois le jour

D'en avoir mangé en public.

D'avoir dit qu'il n'y avait pas de mal à en manger.

D'avoir engagé les autres à en manger aussi.

De m'être moqué de ceux qui faisaient maigre.

D'avoir fait gras par respect humain, de peur qu'on ne se moquât de moi.

Mes parents ou mes maîtres faisaient gras les jours maigres, je m'accuse de ne les avoir pas priés de me permettre de faire maigre.

PÉCHÈS CAPITAUX.

L'ORGUEIL.

N'oubliez pas de dire, à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.

Mon père, je m'accuse d'avoir eu trop bonne opinion de moi-même, de mon es-

prit, de mes talents, de ma figure, de ma naissance, de ma voix, etc.

De m'être attribué le bien que j'ai fait et les talens que Dieu m'a donnés. au lieu de rapporter tout à Dieu de qui je tiens tout.

De n'avoir pas remercié Dieu des grâces qu'il me faisait.

De m'être comparé aux autres, en moi-même, et de m'être donné la préférence sur eux.

D'avoir cherché à paraître bon et vertueux aux yeux des hommes, sans m'embarrasser de l'être véritablement devant Dieu.

D'aimer trop à parler.

D'interrompre souvent ceux qui parlent oubliant que les Jeunes gens doivent écouter en silence les personnes au-dessus d'eux et parler rarement, à moins qu'on ne les interroge.

De m'être vanté de mes talents, de ma fortune, etc.

D'avoir vanté mes parents, mes amis.

De m'être vanté de ce que j'avais dit et fait, quelquefois même de ce que j'avais ni dit ni fait ou du moins d'avoir beaucoup exagéré; le tout par amour-propre.

De m'être quelquefois même vanté de mes défauts et des mauvaises actions que j'avais faites.

D'avoir cru me suffire pour me conduire.

Je m'accuse d'être haut, dédaigneux de mépriser les personnes contrefaites, les pauvres, les ignorants, quelquefois même mes propres parents.

De ne pouvoir souffrir qu'on me blâme ni qu'on me réprimande, lors même que je

le mérite.

De croire toujours que j'ai raison, et de ne vouloir pas écouter les raisons des autres.

D'être opiniâtre, entêté, ne voulant jamais céder lors même que je sais avoir tort.

De garder de l'humeur, de bouder lorsqu'on me contrarie ou qu'on me réprimande.

De ne vouloir pas revenir de ma mauvaise humeur, que les autres ne me parlent les premiers.

De chercher avec trop d'empressement la grandeur, l'estime et les louanges des hommes.

D'avoir été ingrat envers ceux qui m'avaient fait du bien.

Je m'accuse d'aimer trop la parure.

D'y employer de l'argent sans nécessité.

D'avoir, par mes emportements et par mes murmurs forcé mes parents à me donner des ajustements dont je n'avais pas un véritable besoin.

D'avoir passé trop de temps à me parer, par le désir de plaire.

D'avoir pris plaisir à me regarder dans le miroir.

D'avoir paru en public les bras nus.

De m'être fait remarquer par mon empressement à suivre les modes.

AVARICE.

N'oubliez pas de dire, à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.

Mon père, je m'accuse d'aimer trop l'argent.

De penser sans cesse au moyen d'en amasser, quelquefois même par des vies injustes, par des larcins, des fraudes, des mensonges, etc.

De toujours craindre de manquer.

De disputer pour vil intérêt.

De m'affliger pour la moindre perte que je fais.

De n'aimer point à prêter, quoique je le puisse.

D'être dur pour les pauvres; de ne pas les assister lorsque je le pourrais.

De les avoir rebutés, d'avoir même déconseillé mes parents ou mes maîtres de leur faire l'aumône.

D'avoir joué en vue de gagner l'argent des autres.

D'avoir mis à la loterie en vue de devenir riche.

Je m'accuse d'aimer trop la dépense.

D'avoir employé mon argent à des bagatelles ou à des objets de fantaisie.

GOURMANDISE.

N'oubliez pas de dire, à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.

Mon père, je m'accuse d'aimer trop à boire et à manger.

D'avoir mangé avec excès, quelquefois même au point de me faire mal.

D'avoir mangé des choses ou bu des liqueurs que je savais pouvoir m'incommoder.

D'avoir engagé les autres à boire, dans le dessein de les enivrer.

De m'être enivré et d'avoir, dans cet état juré, blasphémé, fait des imprécations.

De m'être vanté d'avoir beaucoup bu.

D'avoir mangé et bu entre mes repas, sans aucune espèce de besoin,

D'avoir été trop difficile au sujet des mets qu'on me servait, ne trouvant rien à mon goût.

D'avoir murmu ré quand on me refusait ce que je demandais.

D'avoir perdu ou jeté aux animaux ce qui ne flattait pas mon goût.

D'avoir cherché avec avidité les mets délicats, les liqueurs et tout ce qui flattait ma sensualité.

D'avoir été jaloux de ce qu'on donnait aux autres, me plaignant de ce qu'on leur donnait plus qu'à moi.

D'en avoir eu de l'humeur.

D'avoir pris secrètement des fruits et autres friandises pour les manger en secret.

De m'être vanté d'avoir enivré quelqu'un

Etant sujet à m'enivrer de n'en avoir pas fui les occasions, comme les cabarets, les mauvaises compagnies.

L'ENVIE.

N'oubliez pas de dire, à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.

Mon père, je m'accuse d'avoir porté envie à mon prochain.

D'avoir ressenti de la peine de ce qu'il était plus riche, qu'il avait plus de talent, qu'il était plus considéré que moi.

D'avoir diminué le bien qu'on disait du prochain.

D'avoir, par envie, interprété en mal ses meilleures actions; les attribuant à la vanité ou à tout autre motif.

D'avoir augmenté le mal qu'on en disait
De m'être réjoui quand on en disait du mal.

De n'avoir point aimé à en entendre dire du bien.

De m'être réjoui quant il éprouvait quelque peine ou quelque perte.

D'avoir ressenti une peine secrète quand il lui arrivait quelque chose d'heureux,

D'avoir cherché à lui nuire dans sa fortune et dans sa réputation, par jalousie.

D'être jaloux de ce que mes parents semblent plus aimer mes frères ou mes sœurs que moi.

De m'en plaindre même devant les voisins ou d'autres personnes.

LA COLERE.

N'oubliez pas de dire, à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.

Mon père, je m'accuse de m'être mis souvent en colère contre mes inférieurs ou contre mes égaux, quelque fois même contre mes parents ou autres personnes qui sont au-dessus de moi.

D'avoir dans ma colère fait des reproches, des menaces, des imprécations, des jurements abominables.

D'avoir querellé, dit des injures en public et d'avoir par-là scandalisé le prochain.

D'avoir été la cause de la colère des autres, et de tous les péchés auxquels je les ai provoqués.

De m'être couché avec ma colère.

D'avoir hésité de me venger.

D'avoir conservé longtemps ce désir.

D'avoir pensé au moyen de l'exécuter.

D'en avoir cherché les occasions.

D'avoir été fâché de n'avoir pu réussir à me venger.

Je m'accuse d'être d'une humeur difficile à contenter, prenant tout en mauvaise part, toujours prêt à quereller et à me fâcher,

De m'être impatienté à mon travail.

De m'être emporté contre des animaux quelquefois même contre des choses inanimées.

PARESSE.

N'oubliez pas de dire, à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.

Mon père, je m'accuse d'avoir été paresseux à remplir mes devoirs de religion, comme la prière, la messe, le catéchisme la confession, etc.

D'avoir été paresseux à faire ce que mes parents me commandaient.

D'avoir passé des heures, quelque fois des journées entières dans l'oisiveté.

D'avoir du dégoût pour le travail.

De faire ce que j'ai à faire avec lenteur et nonchalance.

D'avoir été paresseux à me lever, ce qui a été cause que j'ai omis ou mal fait ma prière du matin.

D'avoir fait perdre le temps aux autres les retenant au jeu, à la promenade, etc.

D'avoir en l'absence de mes parents négligé ce qu'ils m'avaient commandé de faire.

D'avoir passé plus de temps qu'il ne fallait aux commissions qu'ils me donnaient à faire hors de la maison.

CATÉCHISME.

N'oubliez pas de dire, à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.

Mon père je m'accuse de n'avoir pas été au catéchisme, dès l'âge où je devais y aller.

Depuis que j'y vais, d'y avoir manqué souvent.

D'avoir détourné les autres d'y aller.

D'avoir passé le temps du catéchisme à me promener ou jouer.

D'être arrivé tard au catéchisme par ma faute.

D'y avoir ri et causé au lieu d'écouter les explications du prêtre qui nous instruisait.

D'avoir empêché les autres d'écouter.

De n'avoir point appris mes leçons de catéchisme.

De les avoir mal apprises, pouvant les apprendre mieux.

Depuis ma première communion, je m'accuse de n'être pas revenu au catéchisme.

De n'avoir point assisté aux sermons, et autres instructions de la paroisse.

De m'être moqué du prédicateur.

D'avoir murmuré de ce qu'ils étaient trop longs.

ÉCOLE.

N'oubliez pas de dire, à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.

Mon père, je m'accuse d'avoir souvent manqué à l'école par ma faute.

D'être arrivé tard.

D'avoir empêché les autres d'y aller, ou d'y arriver assez tôt, en les engageant à jouer avec moi.

De n'avoir point appris les leçons qu'on m'avait données à apprendre.

De n'avoir point fait mes devoirs.

De les avoir faits à la hâte, et sans application.

De n'avoir point étudié mes leçons.

D'avoir empêché les autres d'étudier.

D'avoir fait faire mes devoirs par mes camarades.

De leur avoir dicté ou donné les miens.

D'avoir caché ou dérobé ce qui leur appartenait.

De les avoir accusés de fautes qu'ils n'avaient point commises, ou de les avoir exagérées.

Je m'accuse d'avoir manqué de respect à mes maîtres.

De leur avoir désobéi.

De m'être révolté contre eux.

D'avoir excité les autres à leur désobéir.

De leur avoir dit des paroles offensantes.

De m'être moqué d'eux avec mes camarades.

De leur avoir fait des grimaces derrière le dos.

D'avoir donné mauvais exemple à mes camarades.

D'avoir rapporté tout ce qui se passait à l'école, et d'avoir dit du mal des maîtres.

D'avoir fait le malade pour ne point y aller.

D'avoir déchiré mes livres.

De les avoir vendus pour jouer.

OUVRIERS ET DOMESTIQUES

N'oubliez pas de dire à chaque péché, combien de fois vous l'avez commis.

Mon père je m'accuse d'avoir désobéi à mes maîtres.

De leur avoir tenu tête.

De leur avoir répondu brutalement.

D'avoir été cause de leur colère.

De n'avoir pas toujours employé mon temps comme il faut. (*Il faut dire combien de temps on a perdu.*)

De l'avoir fait perdre aux autres.

D'avoir mal fait par ma faute, ce qu'ils me donnaient à faire.

D'avoir par ma négligence, été cause qu'ils aient souffert quelque perte dans leurs biens.

De ne leur avoir point fait connaître le tort que je savais qu'on leur faisait.

De n'avoir point empêché qu'on leur fit tort pouvant le faire.

De leur avoir fait tort en prenant ou donnant ce qui leur appartenait.

D'avoir donné on prêté sans leur consentement, quelque chose qui leur appartenait.

D'avoir pu nuire à leur réputation, en m'entretenant de leurs défauts.

D'avoir dit ce qui se disait et se passait chez eux.

De n'avoir point eu soin des enfants qui m'étaient confiés.

De leur avoir donné de mauvais con-

seils et de mauvais exemples.

De n'avoir pas eu le soin que je devais
des animaux de mon maître.

De les avoir maltraités par brutalité,
De les avoir blessés.

De leur avoir donné plus de fourrage
que mon maître ne permettait.

De leur avoir laissé faire du dégât, soit
sur les propriétés de mon maître, soit sur
celles des voisins.

Nous, Evêque de Bayeux,

Vu le présent *Examen de Conscience*, l'avons ap-
prouvé, permettons qu'il soit publié dans notre Dio-
cèse.

Bayeux, le 22 mai 1812.

CHARLES, Evêque de Bayeux.



A la même Librairie on trouve :

Ancien et Nouveau testament.
Catéchisme du diocèse.
Catéchisme historique.
Devoirs du Chrétien.
Epîtres et Evangiles.
Pensées Chrétiennes, par syllabes.
Psautiers.
Règles chrétiennes.
Alphabets.
Syllabaires.

A rithmétiques.
Géographes.
Grammaires.
His toire Sainte.
— de France.
Monsieur Marcel.
Morale en action.
Récits moraux.
Simon de Nantua,

Paroissiens de 20 sortes.
Methode de plain-chant.
Ange conducteur.
Chemin de croix, Visites.
Journées, Imitations.
Dictionnaires français et Géographi-
ques.
Fables de la Fontaine.
etc., etc., etc..